LES ARBRES ABATTUS ETAIENT SAINS!

« Le platane n°42 est recommandé pour un abattage au regard de son altération irréversible par un champignon lignivore.

Aucun autre défaut relevé n'est actuellement suffisamment grave pour constituer un risque immédiat et justifier un abattage.

L'état de solidité général des alignements est dans l'ensemble correct, et les dimensions moyennes des arbres (fort diamètre et hauteur maintenue faible) contribuent à leur stabilité. » (P.20)

Comme vu précédemment seul **le platane n°42 est à abattre**. Sa survie et sa stabilité sont compromises à court terme et il est le seul à être porteur d'un pathogène qu'il serait bon d'éliminer du site. Ses dimensions modestes et sa solidité résiduelle font que cette intervention ne revêt pas un caractère d'urgence absolue mais il est recommandé de le retirer l'année. (P. 26)

ONF, Diagnostic sanitaire, aout 2017

DES PROMESSES

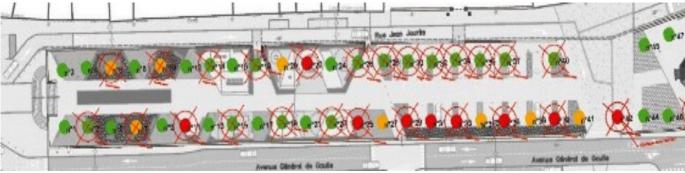
« Je serai le Maire qui va redonner de l'espoir à ces arbres centenaires, en leur redonnant un lieu de vie adapté, fait pour les piétons, qui viendront chercher de la fraîcheur sous leur feuillage. Leur alignement conservé sera exemplaire avec le renouvellement des arbres manquants » Voeux du maire, janvier 2018, extrait du Petit Journal, 11.1.2018

Photo M. Le Saux, 27.2.2019

ET DES ACTES



SAUVONS LES ARBRES ENCORE EN PLACE!



Projet Base - Copil 18 octobre 2017/Conseil municipal 23 novembre 2017